

# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DYBYS

## PREAMBULE

Tout utilisateur est responsable de son utilisation des ressources informatiques. Il s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à l'intégrité de l'outil informatique, et aux relations internes et externes de l'établissement. La sécurité est l'affaire de tous, chaque utilisateur de l'informatique et du réseau d'établissement doit y contribuer et mettre en application les règles de bon sens et les recommandations fournies par les administrateurs et les responsables de l'outil informatique.

Les Conditions générales d'utilisation sont acceptées pour une durée indéterminée dès la consultation de la Plateforme DYBYS.

Lorsqu'il effectue une Réservation pour le compte d'un tiers (Bénéficiaire), le Client s'engage à porter à la connaissance et à faire accepter les présentes CGU au Bénéficiaire pour qui la Réservation a été faite. Le Client se porte-fort du respect des CGU par le Bénéficiaire. En cas de dommage causé par le Bénéficiaire consécutif au non-respect des CGU, le Client accepte de garantir DYBYS contre toute action, demande ou revendication de toute nature contre DYBYS, formulée par un Professionnel ou tout autre tiers.

Le présent accord n'offre aucun droit à des tiers. Vous ne pouvez pas céder vos droits ou obligations en vertu du présent accord sans notre consentement. Nos droits et obligations peuvent être attribués à d'autres personnes. Par exemple en cas de changement de propriété (comme lors d'une fusion, d'une acquisition ou d'une vente d'actifs) ou si la loi l'exige.

## 1. Identification

DYBYS, Société par Actions Simplifiées, immatriculé sous le numéro 934 398 165 au RCS de CRETEIL, dont le siège social est 8 Place Salvador Allende 94000 Créteil, est le contractant de l'Utilisateur dans le cadre des présentes CGU.

## 2. Définition

**Utilisateur** ou « vous » : désigne toute personne disposant d'un Compte partenaire ou Compte client sur la Plateforme DYBYS et qui accède aux Services proposés par la Plateforme DYBYS.

**Professionnel** : désigne indifféremment, toute personne physique exerçant à titre professionnel, toute entreprise individuel ou personne morale disposant d'un Compte partenaire.

**Client** : désigne toute personne physique ayant ou non un Compte client.

**Compte** : désigne indifféremment les Comptes utilisateurs et les Comptes partenaires.

**Compte partenaire** : désigne l'espace personnel du Professionnel, lui permettant d'utiliser les Services grâce à ses identifiants.

**Compte client** : désigne l'espace personnel du Client, lui permettant d'utiliser les Services grâce à ses identifiants.

Service : désigne les fonctionnalités de la Plateforme DYBYS.

**Prestation de service** : service proposé par le Professionnel et consultable par le Client sur la Plateforme DYBYS

**Plateforme DYBYS (Plateforme)** : désigne l'application DYBYS et le Site internet DYBYS.

**Site internet DYBYS** : désigne le site Internet accessible à l'adresse *Dybys.com*

**Conditions générales d'utilisation (CGU)** : désigne les présentes conditions générales d'utilisation de la Plateforme.

**Contenu** : désigne tout élément publié ou partagé sur la Plateforme DYBYS. Les Commentaires et les Descriptions sont compris.

**Commentaire** : désigne la publication sur la Plateforme DYBYS de l'avis d'un Client par laquelle il s'exprime sur son expérience à la suite d'une prise en charge par un Professionnel via la Plateforme.

**Description** : désigne indifféremment toutes informations nécessaires à la Réservation d'un Prestation de service. Cela comprend : le Prix, Disponibilité, localisation, l'image et la présentation textuel de la Prestation de service.

**Prix** : désigne les tarifs exercés par le Professionnel.

**Réservation** : désigne le paiement du Prix de la de Prestation de service réalisé et des frais récupérés par la Plateforme suite au choix d'un créneau parmi les Disponibilités du Professionnel.

**Disponibilité** : dates et heures d'accueil des Client, indiqué par le Professionnel dans sa Description.

**Stripe** : prestataire de services de paiement permettant la gestion des flux de paiement entre DYBYS, les Professionnels et les Clients.

### 3. Objet

Ces CGU sont conclues entre DYBYS et l'Utilisateur. Le Service permet la mise en relation entre les Professionnels et les Clients. Les Clients effectuent une Réservation en payant la Prestation de service en ligne.

Les présentes CGU ont pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation de la Plateforme DYBYS et du Service.

Les CGU doivent être respectées par tout Utilisateur. Elles doivent être acceptées avant toute création de compte, en cochant la case prévue à cet effet. L'Utilisateur accepte les CGU, garantit avoir capacité juridique pour les accepter et s'engage à les respecter. En cas de refus de consentir aux présentes CGU, le Service ne peut pas être utilisé.

L'accès au Service nécessite obligatoirement la création d'un Compte client ou Compte partenaire. DYBYS agit uniquement en tant qu'intermédiaire de mise en relation entre le client et le Professionnel. À ce titre, DYBYS n'est en aucun cas partie au contrat entre le Client et le Professionnel. DYBYS n'est pas responsable de la relation contractuelle entre le Client et le Professionnel ni des conséquences de celle-ci.

Les CGU sont alors conclues pour une durée indéterminée, soit toute la durée pendant laquelle l'Utilisateur dispose d'un Compte. L'Utilisateur peut supprimer son compte à n'importe quel moment en envoyant un email à l'adresse suivante : [services@dybys.com](mailto:services@dybys.com).

### 4. Service

Le Client peut effectuer des Réservations sur le Site ou l'Application. Il doit sélectionner une ou plusieurs Prestation(s) de service et choisir un créneau horaire selon les Disponibilités du Professionnel. Avant validation de la Réservation, le Client a accès à un récapitulatif de celle-ci.

Le Client et le Professionnel ne peuvent convenir d'un commun accord de modifier une Réservation avant la date prévue de la Prestation sans préjudicier aux droits de DYBYS.

En contrepartie de la Réservation DYBYS se rémunère par des frais de réservation au Client et le prélèvement d'une commission au Professionnel.

Pour en savoir plus sur la tarification écrivez-nous à l'adresse [services@dybys.com](mailto:services@dybys.com) et nous vous recontacterons.

DYBYS a recours à Stripe pour la gestion des flux financiers. Les montants reversés au Professionnel sont transférés de façon hebdomadaire par défaut. Un délai supplémentaire peut-être nécessaire pour la transmission des fonds.

Les factures sont générées pour le compte du Professionnel en vertu du mandat de facturation visé ci-dessous. La facture du client sera disponible sont disponibles dans le Compte client et les factures pour la rémunération des Services sont envoyées au Professionnel par email.

## 5.Compte

### 5.1. Compte client

Le Client doit s'inscrire sur la Plateforme DYBYS pour bénéficier d'un Compte partenaire. Afin de pouvoir créer un compte, le Client doit avoir l'âge de 15 ans.

Le Client doit fournir à DYBYS l'ensemble des informations et documents demandés. Le client est seul responsable de l'exactitude des informations et documents fournis, notamment des coordonnées bancaires transmises à DYBYS. Les coordonnées bancaires sont utilisées pour le paiement de la Réservation.

Conformément à l'article L223-2 du Code de la consommation, le Client est informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel - Espace consommateur.

Lors du processus de création du Compte client, le Client s'engage à lire les CGU lorsqu'il matérialise son consentement à celles-ci. Le Client est libre d'accepter ou de refuser les CGU.

A compter de son acceptation, le Client reçoit un courrier électronique confirmant la création du Compte.

Le Client peut demander la suppression de son compte en envoyant la demande à l' email suivante : [services@dybys.com](mailto:services@dybys.com).

Le client peut annuler une Réservation jusqu'à 24, 48 ou 72 heures avant votre rendez-vous et nous pouvons vous offrir un remboursement du montant correspondant via le mode de paiement initial. Toutefois, si le rendez-vous est prévu dans les prochaines 72 heures, 48 heures ou 24 heures vous n'aurez droit à aucun remboursement.

Les annulations de Réservations doivent être faites sur votre compte de l'Application ou en cliquant sur le lien dans l'e-mail de confirmation de la Réservation.

IL PEUT NE PAS ÊTRE POSSIBLE D'ANNULER UNE RÉSERVATION (PAR EXEMPLE SI VOUS FAITES UNE RÉSERVATION MOINS DE 24 HEURES AVANT LE RENDEZ-VOUS). AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT EN CAS DE TENTATIVE D'ANNULATION MOINS DE 24 HEURES, 48 HEURES OU 72 HEURES, SELON LE CAS, AVANT UN RENDEZ-VOUS RÉSERVÉ.

## 5.2. Compte Partenaire

### 5.2.1. Inscription

Le Professionnel doit s'inscrire sur la Plateforme DYBYS pour bénéficier d'un Compte partenaire.

Lors de la création du Compte le Professionnel doit obligatoirement fournir les informations suivantes, pour la création de son Compte : Information sur la nature de l'activité exercé parmi les choix proposés, numéro de téléphone, adresse email, mot de passe, SIREN, dénomination, domiciliation. Le Professionnel garantit à DYBYS qu'il dispose du droit d'exercer son activité, du pouvoir et de la capacité pour créer un Compte partenaire et utiliser les Services.

Lors du processus de création du Compte, le Professionnel s'engage à lire les CGU lorsqu'il matérialise son consentement à celles-ci. A compter de son acceptation, le Partenaire reçoit un courrier électronique confirmant la création du Compte.

Afin de finaliser la création de son Compte partenaire le Professionnel comprend et accepte que DYBYS puisse solliciter un entretien téléphonique et à un processus de vérification. DYBYS peut refuser l'inscription d'un Partenaire sans avoir à s'en justifier auprès de lui.

### 5.2.2 Activation du Compte partenaire.

Suite à la création du Compte partenaire, le Professionnel doit réaliser les étapes de l'activation du compte en fournissant les informations nécessaires pour rendre ses Prestations de service consultable par le Client.

L'activation du compte est nécessaire pour l'utilisation effective du Service par le Professionnel.

### 5.2.2. Fonctionnement du Compte partenaire

Le Professionnel titulaire d'un ou plusieurs Comptes partenaires peut travaillé avec des collaborateurs en leur attribuant des rôles. Dans le cas où des rôles ont été attribués, le Professionnel dispose des droits d'administration de du Compte partenaire et les droits du préposé sont

limité aux permissions données par le Professionnel. Les droits d'administrations sont les suivant :

- modification des Prestation de services ;
- modification des créneaux ;
- accès aux performances ;
- créer un nouveau Compte partenaire ;
- changer les permissions des collaborateurs ;
- ajouter ou supprimer des collaborateurs.

La modification d'une Description est prise en compte dans un délai raisonnable à compter de la prise en charge de la dernière Réservation précédent la modification.

Les Réservations avant la modification ne pas annulées.

Le Professionnel peut demander à DYBYS de supprimer son compte à l'adresse suivant : [services@dybys.com](mailto:services@dybys.com). Tout comme DYBYS peut cesser de fournir le Service sans préavis ou décider pour l'une des raisons ci-dessous de suspendre ou supprimer le Compte partenaire.

### 5.2.3.Prestations de service

L'annulation d'une Réservation est interdite. Le Professionnel s'engage à exécuter toute Prestation de service objet de la Réservation des Clients.

L'utilisation des Services ne dilue, ne modifie ou n'atténue ni directement, ni indirectement la responsabilité et les obligations des Professionnel inscrits sur la Plateforme DYBYS vis-à-vis des Clients. Les Professionnels exercent en toute indépendance, selon leurs obligations déontologiques, légales et réglementaires et sous leur responsabilité exclusive. DYBYS n'est en aucun cas responsable d'une quelconque annulation ou indisponibilité du Professionnel consécutivement à la Réservation d'un Client.

Il est possible de rechercher un Professionnel en fonction des critères suivants :

- le type de prestation fourni ;
- la disponibilité (aujourd'hui, demain, choisir une date) ;
- la zone géographique (ville ou zone sur la carte).

DYBYS ne perçoit aucune rémunération (ni autre avantage) pour afficher en priorité certains Professionnels.

Certains Professionnels sont affichés sur la Plateforme afin d'informer les Clients sur leur existence. Le Client peut ensuite filtrer les résultats selon les critères secondaires suivants :

- du + cher au – cher
- du – moins cher au + cher.

En l'absence de filtre, les résultats sont affichés en pondérant l'ensemble de ces critères.

#### 5.2.4. Mandat de facturation

Le Professionnel donne expressément mandat à DYBYS, qui l'accepte, d'établir en son nom et pour son compte, les factures relatives aux Prestations de service.

Il est précisé que le Professionnel conserve l'entière responsabilité de ses obligations légales et fiscales en matière de facturation au titre des factures originales émises en son nom et pour son compte par DYBYS, notamment en ce qui concerne ses obligations en matière de TVA.

Le mandat de facturation est effectif pendant toute la durée où les CGU sont en vigueur entre le Professionnel et DYBYS. DYBYS et le Professionnel sont chacun tenus de conserver une copie des factures.

Le Professionnel s'engage à verser au Trésor public la taxe sur la valeur ajoutée dont il est le cas échéant redevable, à demander et à conserver une copie des factures émises pour son compte par DYBYS et à signaler à DYBYS toute modification dans les informations nécessaires à la création de son compte.

#### 5.2.5. Banque d'image

Toutes les images sont protégées par la propriété intellectuelle de leurs propriétaires respectifs. Ces images ne sont approuvées par aucun des propriétaires respectifs et sont utilisées simplement à des fins esthétiques. Aucune violation des droits d'auteur n'est prévue. Toute demande de retrait d'une image sera exécutée. Chaque image est liée à une source où l'usage est autorisé.

#### 5.2.5. Obligations

L'utilisation des Services ne dilue, ne modifie ou n'atténue ni directement, ni indirectement la responsabilité et les obligations des Professionnels inscrits sur la Plateforme DYBYS vis-à-vis des Utilisateurs. Les Professionnels exercent leur pratique professionnelle en toute indépendance, selon leurs obligations déontologiques, légales et réglementaires et sous leur responsabilité exclusive. DYBYS n'est en aucun

cas responsable d'une quelconque annulation ou indisponibilité du Professionnel consécutivement à la Réservation d'un Client.

### 5.3. Suspension et fermeture du Compte partenaire

#### 5.3.1. Suspension du Compte partenaire.

La violation par l'Utilisateur d'une de ses obligations prévues dans les présentes CGU entraînera le droit pour DYBYS de suspendre ou de fermer le compte de l'Utilisateur. En cas de plusieurs plaintes du Client concernant le Professionnel ou du Professionnel contre le Client, DYBYS se réserve également la possibilité de suspendre ou de fermer le compte de l'Utilisateur. DYBYS notifiera à l'Utilisateur la suspension de son compte en lui envoyant un email à l'adresse email fournie lors de la création de son compte. Cet email mentionnera également le motif de la suspension de son compte ainsi que la durée de cette suspension. Une fois son compte suspendu, l'Utilisateur ne pourra plus accéder ou utiliser le Service pendant la durée de la suspension.

Toute suspension du compte peut entraîner sa suppression par DYBYS lorsque :

- il y'a réalisation d'un manquement grave nécessitant la suspension du Compte partenaire ;
- le compte a été suspendu à plusieurs reprises au cours des trois (3) derniers mois,
- le Professionnel n'a apporté aucune justification sérieuse dans un délai de dix (10) jours suivant la suspension de son compte ;

La suppression du compte sera notifiée sans délai. Une fois le compte supprimé, l'Utilisateur ne pourra plus accéder, ni utiliser le Service.

L'Utilisateur peut contester la décision de suspension ou suppression de son compte dans un délai de 30 jours à compter de sa notification à l'adresse suivante [services@dybys.com](mailto:services@dybys.com) DYBYS disposera alors d'un délai de 90 jours à compter de la réception de la demande de l'Utilisateur pour reconsidérer sa décision et lui fournir des informations complètes sur sa décision finale.

#### 5.3.2. Manquements graves nécessitant la suspension du Compte partenaire.

Il y a réalisation d'un manquement grave nécessitant la suspension du Compte partenaire dans les cas suivants :

- le Professionnel a envoyé des messages désobligeants ou agressifs aux équipes de DYBYS ;
- le Professionnel s'est comporté de manière désagréable ou agressive avec les Clients ;

- le Professionnel a reçu de manière répétée des avis négatifs de la part des Clients ;
- le Professionnel n'a pas exécuter la Prestation de service réservée par un Client;
- le Professionnel a annulé une Réservation qu'il avait préalablement acceptés.

### 5.3.3. Fermeture du Compte partenaire.

Il peut être fait une fermeture du Compte partenaire lorsque le Professionnel n'a pas exécuté une Réservations.

Au plus tard au moment où la fermeture prend effet, DYBYS s'engage à envoyer au Partenaire un courrier électronique précisant la mise en œuvre de la mesure de fermeture du Compte partenaire et les motifs ayant conduit à celle-ci.

Pendant la période de fermeture du Compte partenaire, le Professionnel devra exécuter les Prestations réservé par les Clients, le Compte partenaire ne sera plus actif mais les accès à la Plateforme ainsi qu'au Compte partenaire seront maintenus. En revanche, les Clients ne pourront plus faire des Réservations des Prestations de service du Professionnel sujet à la mesure.

## 6. Contenu

L'Utilisateur est en droit de signaler un Contenu ou un Commentaire qui lui semble suspect sur la Plateforme DYBYS. Il pourra alors envoyer un email à [services@dybys.com](mailto:services@dybys.com) indiquant : son identité complète ou celle de la personne morale pour laquelle il agit (y compris adresse email), la description du Contenu litigieux, son endroit sur la Plateforme, les raisons pour lesquelles ce Contenu devrait être supprimé, une copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur du Contenu litigieux si applicable.

## 7. Propriété intellectuelle

La Plateforme, le Site, l'Application et l'intégralité des éléments qui les composent notamment, mais non limitativement, les logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, logos, marques...) exploités par DYBYS sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle en vigueur. Tout Utilisateur reconnaît et convient que ces éléments de Propriété Intellectuelle, y compris tous les droits de propriété intellectuelle associés, sont la propriété exclusive de DYBYS. Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, des Éléments de Propriété Intellectuelle, sans l'autorisation de DYBYS, est

interdite. De même, l'Utilisateur s'interdit, sauf autorisation écrite et préalable de DYBYS, d'utiliser, de reproduire, d'adapter, de modifier, de créer des œuvres dérivées, de distribuer, de concéder une licence sur, de vendre, de transférer, de présenter publiquement, de transmettre, de diffuser ou d'exploiter de toute autre manière les droits de propriété Intellectuelle de DYBYS.

L'Utilisateur est responsable du Contenu contenant de la musique qu'il a publié ou partagé. L'utilisateur est entièrement responsable du Contenu notamment toute musique présente dans ce contenu. Aucune disposition des présentes Conditions ne constitue une autorisation de notre part quant à toute utilisation de musique sur la Plateforme DYBYS. L'utilisation de musique à des fins commerciales et non personnelles est notamment interdite, à moins que l'Utilisateur ait obtenu les licences appropriées. L'Utilisateur ne peut pas utiliser des vidéos sur la Plateforme DYBYS pour créer une expérience d'écoute de musique. Si l'Utilisateur publie ou partage du Contenu sur la Plateforme DYBYS pour créer une expérience d'écoute de musique le Contenu sera bloqué et l'incident répété pourrait être un motif de suppression du Compte. Toute musique présente dans votre Contenu, même si elle est autorisée, peut ne pas être disponible pour les autres Utilisateurs.

L'Utilisateur octroie une licence non exclusive, transférable, libre de redevance, dans le monde entier et permettant l'octroi de sous-licences pour utiliser les photos, nom, marques déposées et logos à des fins de distribution, de marketing et de promotion en lien avec l'utilisation de la Plateforme DYBYS dans tous les formats et médias. Cette licence reste en vigueur pour les supports et instances existantes même si vous cessez d'utiliser la Plateforme.

## 8. Responsabilité

### 8.1. Responsabilité de DYBYS

Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que la responsabilité de DYBYS est limitée à son rôle d'opérateur de plateforme en ligne.

En aucun cas, DYBYS n'engagera sa responsabilité au titre des Prestations puisque, en sa qualité d'intermédiaire numérique, DYBYS n'est pas chargée de leur réalisation.

Par ailleurs, DYBYS n'est pas responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès à la Plateforme au Compte ou aux Services si elles ont pour origine une faute d'un Utilisateur, des circonstances qui lui sont extérieures, la force majeure, ou encore qui seraient dues à des perturbations des réseaux de télécommunication ou aux limites inhérentes au fonctionnement d'un service sur Internet.

En tout état de cause, dans les cas où la responsabilité de DYBYS pourrait être engagée, celle-ci est limitée aux préjudices certains, directs et prévisibles. Pour les dommages résultant d'un manquement de DYBYS, la réparation due aux Utilisateurs, au cas où sa responsabilité serait directement engagée et prouvée, sera strictement limitée au coût supporté par l'Utilisateur.

## 8.2 Responsabilité des Utilisateurs

L'Utilisateur est responsable de son utilisation de la Plateforme et des Services, de sorte qu'il répond de tout préjudice qu'il est susceptible de causer du fait de son comportement et d'informations inexactes, incomplètes, et/ou trompeuses qu'il fournirait lors de son inscription ou en l'absence de mise à jour de ces informations, ce dont il assume seul les conséquences.

Plus spécifiquement, les Utilisateurs sont responsables :

- des informations qu'ils choisissent de mettre en ligne sur leur Compte et qu'ils diffusent en utilisant la Plateforme ou les Services ; et
- de la négociation, de la conclusion et de l'exécution des contrats qui interviennent le cas échéant entre eux pour la réalisation des Prestations, Plateforme DYBYS n'étant qu'une plateforme numérique de mise en relation.

En utilisant cette Plateforme pour publier des photos, l'Utilisateur s'engage à respecter le droit à l'image de toutes les personnes apparaissant sur les photos. Vous devez obtenir le consentement préalable des personnes photographiées avant de partager leur image. Vous vous engagez également à ne pas publier de photos qui portent atteinte à la vie privée ou à la dignité des individus. Toute violation de cette clause peut entraîner la suppression des contenus concernés et la suspension de votre compte.

## 9. Règlement des litiges

Les CGU sont régies et interprétées par le droit français.

### 9.1. Litige entre Professionnel et DYBYS

Tout litige ou contestation relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution et/ou à la rupture des CGU sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris. Il est précisé que le Tribunal de commerce de Paris n'est compétent que pour les litiges commerciaux entre les Professionnels référencés sur la Plateforme et DYBYS, concernant leur partenariat commercial, matérialisé par les présentes CGU.

La présente clause attributive de compétence n'est pas applicable aux litiges entre les Clients et DYBYS ou aux litiges entre les Clients et les Partenaires.

## 9.2. Litige entre Client et DYBYS

Le consommateur peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.